

La pharmacie vétérinaire : quoi de neuf en 2023 pour les ovins ?

98 % de taux de satisfaction en 2022*
**étude réalisée auprès de nos stagiaires*

vous propose une formation :

OBJECTIFS :

- Connaître les bases réglementaires de l'utilisation des médicaments.
- Connaître les principales catégories de médicaments et dans quel cadre les utiliser.



Mardi 17 octobre 2023

**Matin : Salle des associations
à LE-VAL-SAINT-PÈRE
Après-midi :
chez Madame Laura NOWAK
à LE-VAL-SAINT-PÈRE**



Intervenant :

Docteur Pierre AUTEF,
vétérinaire spécialisé en médecine
des ovins à Bellac en Haute-Vienne

Financé par



Cofinancée par :



**Renseignez-vous auprès
de votre GDS**

GDS MANCHE - 02 33 06 48 00 - Maison de l'Agriculture -
Avenue de Paris - BP 231 - 50001 SAINT LO CEDEX

Programme de la journée

► MATIN : partie théorique en salle

> 3H30 :

- **Le contexte :**

- L'animal malade,
- Le médicament,
- L'environnement.

- **Dans l'élevage :**

- L'infirmerie,
- La pharmacie.

- **Les médicaments :**

- Différentes classes,
- Des exemples,
- Les injections,
- Les effets indésirables.

- **Un peu de réglementation :**

- Le registre sanitaire,
- La prescription, la délivrance,
- Le bilan sanitaire, le protocole de soins,
- Qu'est-ce que la cascade ?

- **Les nouveautés :**

- La cascade,
- Le règlement européen : prophylaxie, métaphylaxie.

- **« Une seule santé » :**

- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux,
- L'écotoxicité,
- Les équipements de protection individuelle,
- « Ecoantibio ».

► Repas offert par votre GDS

► APRÈS-MIDI : partie pratique en exploitation

> 3H30 :

- Mise en application pratique des points abordés le matin.
- "Visite d'une pharmacie d'élevage".
- Échanges entre participants.

Informations

> **Public concerné :** éleveurs d'ovins du département de la Manche.

> **Pré-requis :** aucun.

> **Outils et documents remis aux participants :** copie des documents présentés.

> **Méthodes pédagogiques - Évaluation :** exposés et échanges, mise en pratique selon différentes méthodes, évaluation par un questionnaire.

> **Validation :** attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)

> **Handicap et accessibilité :** en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.

> **Conditions de réalisation :** groupe de 6 à 15 personnes.

> **Délai d'accès :** entre 1 et 9 mois maximum.

Attention selon votre état de santé (grossesse, etc.), veuillez contacter votre médecin afin de vérifier la compatibilité avec la formation (zoonose, bousculade, risques biologiques, etc.).

Informations :

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>



**Coût de la formation
pour les adhérents
35 € / jour***

> Déjeuner inclus (15 euros)

* Pour les non adhérents, nous contacter pour connaître le coût de la formation.

